

# SECTEUR SCOLAIRE

# &

# ACCUEIL DE LOISIRS

## *Communauté de communes des Vosges du sud*

2022-2023

GROSMAGNY / PETITMAGNY



*Flashez le QR code et accédez directement à la page dédiée.*

# Edi- to



**Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE,**  
*5ème Vice-présidente en charge des affaires scolaires,  
périscolaires et extrascolaires.*

Chers parents,

Le coup d'envoi de l'année scolaire 2022-2023 a été donné sans masque, et de fait, avec certainement moins de stress pour toutes les écoles de notre territoire.

Nous restons toutefois vigilants ; la garde n'est pas totalement baissée : les services de la CCVS et de ses prestataires assurent et multiplient les actions de nettoyage et de désinfection. Je veux ici les en remercier.

La rentrée a également été marquée par la validation de notre nouveau projet éducatif territorial (PEDT), qui s'ouvre pour la période 2022-2024. Élaboré à l'échelle du territoire communautaire, ce projet porte notre politique éducative, laquelle est au service du bien vivre ensemble.

Je remercie les enseignants, les représentants des parents d'élèves et des organismes d'État, les élus, et le personnel de la CCVS qui ont pris part aux échanges et ont donné de leur temps pour réfléchir à ce projet global, qui vise à placer l'enfant au cœur de nos préoccupations, en l'accompagnant notamment dans sa réussite scolaire et son épanouissement.

En 2023, plusieurs projets se dessinent pour notre collectivité : nous devons aborder notamment le sujet de l'harmonisation des tarifs. Le regroupement des deux intercommunalités de la Haute-Savoire et du Pays sous Vosgien n'a toujours pas donné lieu à cet équilibre pourtant nécessaire. Les coûts des services scolaires et périscolaires sont stables pour les familles depuis de nombreuses années alors qu'ils n'ont cessé d'augmenter pour la collectivité.

Je sais ce sujet très sensible mais il nous faudra aborder nous saisir de ces questions en commission scolaire et périscolaire de la CCVS.

Nous garderons à l'esprit que les conditions d'accueil des enfants et des personnels scolaire et périscolaire restent notre priorité.

C'est dans cet esprit que je remercie très sincèrement tous les agents qui œuvrent chaque jour pour que le fonctionnement de nos écoles soit assuré le plus efficacement possible.

Anne-Sophie Peureux-Demangelle



Elue en charge des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE  
Création graphique : service communication CCVS  
Crédits photos : CCVS

Imprimé par nos soins  
Novembre 2023

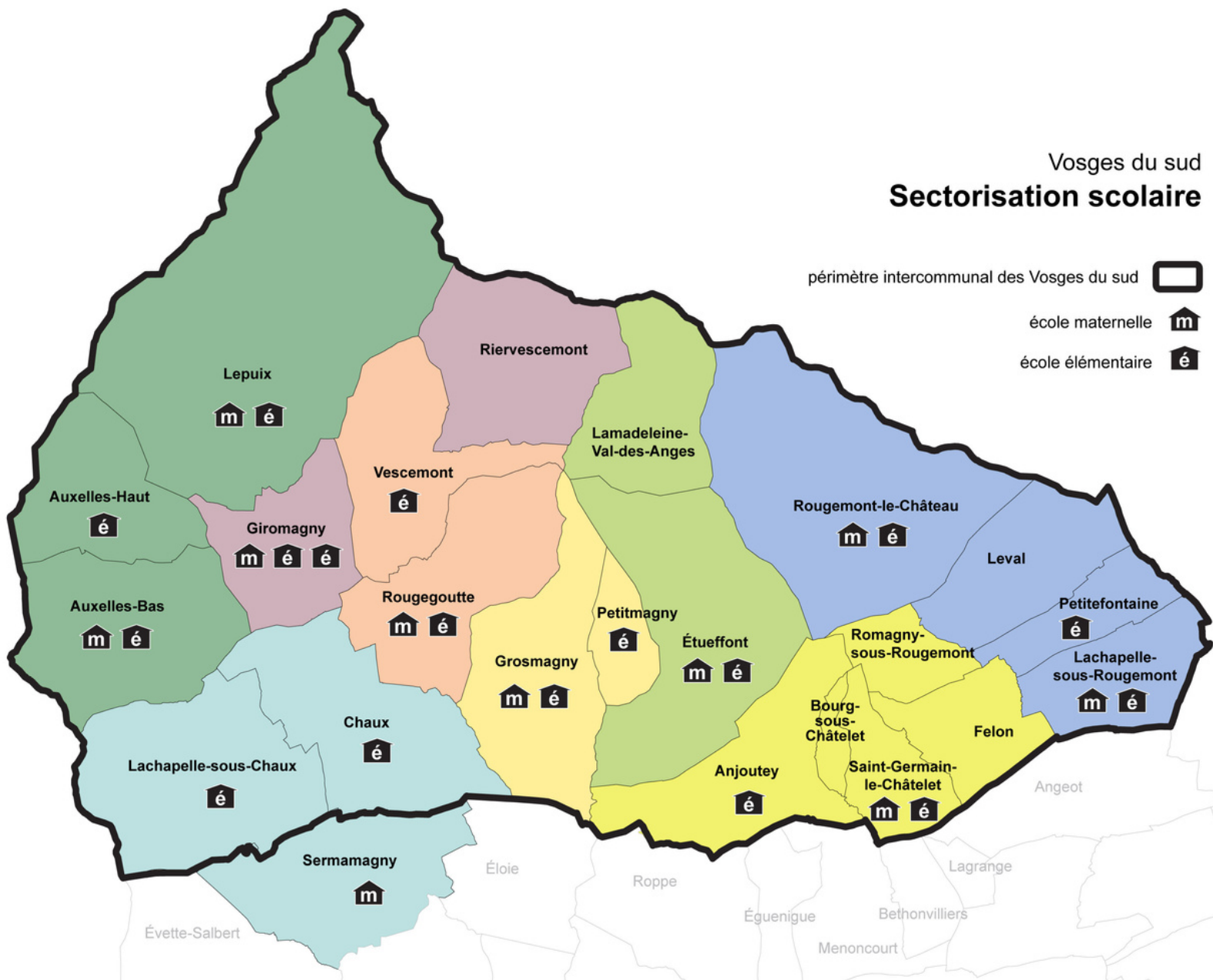
# SOMMAIRE

---

<b>Vie scolaire</b>	<b>p.4</b>
<b>Aide à la scolarité et réussite éducative - CLAS</b>	<b>p.6</b>
<b>Transport scolaire</b>	<b>p.7</b>
<b>Accueil périscolaire</b>	<b>p.8</b>
<b>Accueil de loisirs - Mercredis et Vacances scolaires</b>	<b>p.10</b>
<b>Facturation des services des accueils de loisirs</b>	<b>p.12</b>
<b>Calendrier des vacances scolaires</b>	<b>p.13</b>

# Vie scolaire

## Vosges du sud Sectorisation scolaire



## Les coordonnées des écoles de votre secteur

### ►►► Ecole maternelle Grosmagny

4 rue de l'église - 90200 GROSMAGNY

☎ 03 84 29 39 66

✉ [ecole.grosmagny@ac-besancon.fr](mailto:ecole.grosmagny@ac-besancon.fr)



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50  
13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

Equipe:

Séverine ANNAHEIM, *directrice*

Sibel KABAK, *professeur*

Isabelle BERTIN, *professeur*

Jacqueline GEORGEL, *atsem*

Nathalie DETTERER, *agent de service*

### ►►► Ecole élémentaire Grosmagny

2 rue de l'école - 90200 GROSMAGNY

☎ 03 84 27 17 61

✉ [ecole.grosmagny@ac-besancon.fr](mailto:ecole.grosmagny@ac-besancon.fr)



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50  
13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

Equipe:

Séverine ANNAHEIM, *directrice*

Nathalie DETTERER, *agent de service*

### ►►► Ecole Petitmagny

104 rue de la brosse - 90200 PETITMAGNY

☎ 03 84 54 65 75

✉ [ecole.petitmagny@ac-besancon.fr](mailto:ecole.petitmagny@ac-besancon.fr)



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50  
13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

Equipe:

,Aldwin GWINNER, *directrice*

Nadine STOESSEL, *agent de service*

Les documents et informations relatifs au service scolaire (dérogation, service minimum d'accueil en cas de grève,...) sont consultables sur le site internet de la CCVS. ([www.ccvosgesdusud.fr](http://www.ccvosgesdusud.fr))

### ►►► Service scolaire Communauté de communes des Vosges du sud

26 bis Grande rue - 90170 ETUEFFONT

Corinne WALTER-BEY, *directrice*

☎ 03 84 54 72 58

✉ [corinne.walter-bey@ccvosgesdusud.fr](mailto:corinne.walter-bey@ccvosgesdusud.fr)

Aline SIMAO, *adjointe*

✉ [aline.simao@ccvosgesdusud.fr](mailto:aline.simao@ccvosgesdusud.fr)

# Aide à la scolarité et réussite éducative - Le CLAS

Nous informons les familles du territoire de la CCVS que nous proposons aux élèves scolarisés au niveau primaire, un dispositif d'accompagnement à la scolarité, complémentaire de l'enseignement de l'école.

Il s'agit d'un dispositif financé par la CAF du Territoire de Belfort : le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Les élèves sont accueillis sur libre adhésion des familles (il n'y a pas d'obligation) :

- soit sur le conseil des enseignants qui ont repéré des difficultés en classe,
- soit par choix des parents qui estiment que le dispositif peut être bénéfique du fait d'un accompagnement à la fois individualisé et collectif (dynamique de groupe).

**Vous serez contacté en cours d'année par l'enseignante de votre enfant ou l'animatrice en charge du CLAS qui vous indiquera le lieux et les horaires de l'atelier.**

La pédagogie proposée alterne une aide aux devoirs avec des pratiques éducatives ludiques complémentaires de manière à faire évoluer l'enfant, vers la résolution de ses difficultés dans un climat de bienveillance, et qui facilite la confiance en soi et l'activation des ressources adéquates.

Lien consultable sur le site Web : [www.ccvosgesdusud.fr/famille/contrat-local-accompagnement-scolaire.htm](http://www.ccvosgesdusud.fr/famille/contrat-local-accompagnement-scolaire.htm)



# Transport scolaire

Le service de transport scolaire est un **service gratuit** pour les familles. Il est mis en place en adéquation avec les secteurs scolaires définis.

Pour l'utiliser, la **fiche de renseignements** doit être complétée et retournée au service scolaire de la CCVS. L'organisateur du transport scolaire (la CCVS) est responsable des enfants à l'intérieur du bus.



*Les horaires figurant sur le tableau correspondent à l'arrivée du bus.  
Il est demandé aux familles d'être présentes quelques minutes avant l'heure indiqué.*

Secteur		Arrêts de bus		Horaires de passage			
Petitmagny, Grosmagny				Matin	Midi	APM	Soir
Petitmagny	Ecole élémentaire			8h20	12h10	13h35	16h55
Grosmagny	Ecole élémentaire			8h26	12h02	13h41	16h47

## Modalités administratives

Les règlements détaillés du transport scolaire sont consultables sur le site Web de la CCVS, ainsi que les fiches d'inscription maternelle et élémentaire, via le lien suivant :

[www.ccvosgesdusud.fr/famille/transport-scolaire.htm](http://www.ccvosgesdusud.fr/famille/transport-scolaire.htm)

Nous faisons appel à votre vigilance et à votre sens du civisme pour :

- respecter les lieux de stationnement et de dégagement réservés aux bus,
- suivre toutes les consignes de sécurité, règles de circulation à pied, plus particulièrement pour la traversée des routes,
- veiller à ce que votre enfant porte son gilet ou sa pointe jaune en toute sécurité.

Accompagnatrices de bus :

Maryse DE CRUZ

Nadine STOESSEL

Sylvie MILLET





# Accueil périscolaire (matin, midi et soir)

## » Grosnagny :

4 rue de l'église - 90200 GROSMAGNY

(bâtiment attenant à l'école maternelle)

☎ 03 84 27 01 15

✉ [enfance.grosnagny@ccvosgesdusud.fr](mailto:enfance.grosnagny@ccvosgesdusud.fr)

Les horaires d'accueil sont les suivants (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- matin : 7h30 à 8h45
- midi : 11h30 à 13h45 (accueil possible sans repas jusqu'à 12h15 et à partir de 13h00)
- soir : 16h35 à 18h00

*Cas particulier : un enfant de niveau maternel qui exceptionnellement n'aurait pas été pris en charge par un parent (ou une personne autorisée) à la sortie de l'école sera accompagné au service d'accueil périscolaire. Il est donc indispensable que tous les enfants de maternelle soient inscrits au service d'accueil périscolaire.*

## Restauration scolaire

La restauration est assurée par un prestataire professionnel dont les compétences ont été validées par un cahier des charges répondant aux exigences normatives en termes d'équilibre alimentaire et de nutrition. Les menus sont affichés et consultables sur le site Internet.

### A qui vous adresser, pour vos réservations, modifications et annulations ?

Coralie RINGENBACH, directrice

☎ 03 84 27 01 15

✉ [enfance.grosnagny@ccvosgesdusud.fr](mailto:enfance.grosnagny@ccvosgesdusud.fr)

### Quel est le délai maximum pour effectuer vos changements ou annulations ?

Vous pouvez informer la responsable du site jusqu'à **72h - jours ouvrables** (le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes) avant le jour J de présence de votre enfant. En cas de non-respect du délai imparti, les repas seront facturés au tarif en vigueur.



# Tarifs de l'accueil périscolaire

Les prix indiqués sont applicables jusqu'au 31-12-2021. Ils peuvent éventuellement être révisés chaque année par délibération du conseil communautaire.

Tarifs horaire	RESTAURATION <sup>(1)</sup>					PAI <sup>(2)</sup> (par heure)	Retards 1 <sup>er</sup> retard : pas de majoration
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	Repas	Goûter		
Accueil matin – soir							
Quotient 1	1.50 €	1.20 €	0.90 €	4.30 €	<b>1,30 €</b>	1.60 €	2 <sup>er</sup> retard : 5 € par ¼ h
Quotient 2	1.60 €	1.30 €	1.00 €	4.60 €	<b>1,30 €</b>	1.60 €	3 <sup>er</sup> retard : 10 € par ¼ h
Quotient 3	1.70 €	1.40 €	1.10 €	4.90 €	<b>1,30 €</b>	1.60 €	4 <sup>er</sup> retard : 15 € par ¼ h

(1) : Les familles devront au moment de l'inscription fournir leur numéro d'allocataire. En cas de non communication de ce numéro ou d'un numéro incorrect, le tarif le plus élevé sera appliqué.

(2) : PAI, signifie Projet d'Accueil Individualisé, en raison de problématiques de santé spécifiques.

- ! En cas d'absence, le repas sera facturé au tarif en vigueur.
- ! En cas de maladie, un certificat médical doit être présenté sous **8 jours** pour annuler l'inscription (hors le repas et le goûter du 1<sup>er</sup> jour).

## Equipe d'animation :

Coralie RINGENBACH, *directrice*

Nathalie DETTERER, *agent de service*

Coralie GARCIA, *animatrice*

Laetitia PICCAMIGLIO, *animatrice*

Nadia STADLER, *animatrice*



# Accueil de loisirs - Mercredis et Vacances scolaires

## Mercredis

### »» Accueil de loisirs de Rougemont-le-Château :

4 allée Gaston et Victor Erhard- 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

(à proximité de l'école maternelle et de la caserne des pompiers)

☎ 03 84 27 69 46

✉ [enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr](mailto:enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr)

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- temps d'accueil du matin : 7h15 à 9h15
- ateliers d'animation et restauration : 9h15 à 16h15
- temps d'accueil du soir : 17h15 à 18h15

Possibilité d'accueil à la demi-journée.

### A qui vous adresser, pour vos réservations, modifications et annulations ?

☎ 03 84 27 69 46

✉ [enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr](mailto:enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr)

### Quel est le délai maximum pour effectuer vos changements ou annulations ?

Vous pouvez informer la responsable du site jusqu'à **72h - jours ouvrables** (le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes) avant le jour J de présence de votre enfant. En cas de non-respect du délai imparti, les repas seront facturés au tarif en vigueur.

## Vacances scolaires et été

### Modalités d'inscription

L'inscription pour les vacances scolaires et estivales s'effectue de la manière suivante :

- Vous devez préalablement vous assurer que votre enfant ou vos enfants ont **un dossier d'inscription** déposé au sein de la CCVS, accompagné des pièces justificatives.
- Le dossier d'inscription est **téléchargeable sur le site Web de la CCVS** au lien suivant [www.ccvosgesdusud.fr/famille/pole-enfance.htm](http://www.ccvosgesdusud.fr/famille/pole-enfance.htm) - Rubrique « A télécharger ».
- Les **jours d'inscription** sont fixes et ont lieu les deux mercredis qui précèdent les vacances, au sein de la structure d'**accueil de loisirs de Rougemont-le-Château située au 4 Allée Gaston et Victor Erhard**. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée entre 7h30 et 18h durant la journée.
- Toutes les informations relatives aux modalités de fonctionnement des journées et des horaires vous seront communiquées lors de cette rencontre.
- En fonction du type d'activités proposé, il vous sera précisé en amont des vacances, les recommandations pour la tenue vestimentaire ou éventuellement d'autres éléments spécifiques facilitant la journée de l'enfant.

## Intentions éducatives et pédagogiques

Dans tous les espaces d'accueil, une attitude adéquate est attendue de la part de tous les enfants. Le règlement de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort) stipule que la structure d'accueil est garante de l'intégrité physique et psychique des enfants à l'égard des uns et des autres. C'est pourquoi, nous nous réservons le droit d'informer les parents si un comportement s'avère préjudiciable à l'équilibre du collectif.

Une exclusion temporaire peut être envisagée pour la restauration périscolaire, ou les créneaux d'accueils si cela s'avère nécessaire.

Le **programme d'activités** des vacances est consultable et téléchargeable sur le site Web sous la forme d'une brochure.

Il est en lien avec un projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation qui intègre les intentions éducatives et pédagogiques du thème et des activités proposées aux enfants.

Le programme est souvent axé sur une **thématique déclinée en ateliers d'animation** sur une semaine.

Les ateliers sont conçus pour s'adapter aux différentes tranches d'âge, mais favorisent aussi la mixité entre enfants, afin de créer des dynamiques collectives bénéfiques entre petits et grands.

Le programme laisse toutefois de la place pour la prise d'initiatives et l'imprévu, qui favorisent l'autonomie des enfants et leur capacité à formuler des besoins, des envies, à partir desquels, les animateurs accompagnent les enfants vers leur réalisation et leur épanouissement.

Le thème a deux vertus, celle d'être un vecteur d'apprentissage ludique et un catalyseur de stimulation pour les enfants qui deviennent créateurs d'activités inspirées par les animations.



*Nous vous demandons impérativement de nous fournir avec les fiches d'inscription, une attestation d'assurance pour l'ensemble des services fréquentés, ainsi que la copie des vaccinations à jour.*

## Tarifs de l'accueil extrascolaire (Vacances et mercredis)

*Les prix indiqués sont applicables jusqu'au 31-12-2021. Ils peuvent éventuellement être révisés chaque année par délibération du conseil communautaire.*

Les tarifs sont différenciés en fonction des quotients familiaux déterminés par la Caisse d'Allocations Familiales et établis sur une base horaire, à savoir que toute heure commencée est due.



Soit : QF1 1.10 €    QF2 1.15 €    Autres 1.20 €

*Auxquels s'ajoutent les tarifs du repas et goûter (cf. tarifs page 9)*

A défaut de justificatif de revenus permettant le calcul du quotient familial, le tarif « autres » sera appliqué.

Par ailleurs un supplément de 1.55 € par jour est appliqué pour les enfants domiciliés hors CCVS.

Aucun mouvement d'enfant (arrivée et départ) ne pourra être possible le matin entre 9h15 / 11h45 et l'après-midi entre 13h45 / 16h15, afin d'assurer la cohérence dans les temps d'activités.

# Facturation des services des accueils de loisirs

Chaque mois une facture est établie par famille et vous est adressée à ce jour par voie postale. Elle doit être réglée à l'échéance prescrite, même s'il s'agit de montants modérés.

En cas de non-paiement, une procédure est activée en deux étapes :

- tout d'abord un courrier de relance avec un délai de 72h pour vous acquitter de la facture,
- puis, un courrier vous informant d'une date butoir à partir de laquelle l'accueil sera suspendu, jusqu'au règlement effectué. Dans ce cas de figure, la CCVS relaie l'information au Trésor public, qui vous adressera un titre de recouvrement.



Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de : Régie-PEJ-CCVS ou en espèces  
à adresser au siège de la communauté de communes  
26 bis Grande Rue - 90170 Étueffont

Le règlement par CESU est accepté, mais uniquement pour les factures relatives aux temps d'accueil, hors coût de restauration, conformément à la réglementation nationale.

En cas de difficultés financières, comme précisé dans la procédure, il vous est possible de nous contacter afin de nous accorder sur un paiement échelonné ou sur une procédure de médiation via les services spécialisés, le cas échéant.



*Nouveau : possibilité de payer en ligne !*

Pour toute information sur la facturation :

Annlyne MONNIER

☎ 03 84 54 20 19

✉ [facturation.enfance@ccvosgesdusud.fr](mailto:facturation.enfance@ccvosgesdusud.fr)

## »» Service socio-éducatif Communauté de communes des Vosges du sud

26 bis Grande rue 90170 ETUEFFONT

Maxime ARMANDO, *directeur*

☎ 03 84 54 72 59

✉ [maxime.armando@ccvosgesdusud.fr](mailto:maxime.armando@ccvosgesdusud.fr)

Annlyne MONNIER, *coordinatrice périscolaire*

☎ 03 84 54 20 19

✉ [annlyne.monnier@ccvosgesdusud.fr](mailto:annlyne.monnier@ccvosgesdusud.fr)

# Calendrier des vacances scolaires

## Calendrier scolaire 2022-2023

Rentrée scolaire des élèves  
Vacances de Toussaint  
Vacances de Noël  
Vacances d'hiver  
Vacances de printemps  
Pont de l'Ascension  
Vacances d'été

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022  
Du samedi 22 octobre 2022, reprise le lundi 7 novembre 2022  
Du samedi 17 décembre 2022, reprise le mardi 3 janvier 2023  
Du samedi 4 février 2023, reprise le lundi 20 février 2023  
Samedi 8 avril 2023, reprise le lundi 24 avril 2023  
Du mercredi 17 mai 2023, reprise le lundi 22 mai 2023  
Vendredi 7 juillet 2023 après les cours

